

COMMUNE D'ACHERES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

N°11

Objet :

**VOTE DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2024**

Rapporteur :
M. François DAZELLE

Date de la Séance :

9 AVRIL 2025

Date de la Convocation :

3 AVRIL 2025

Date d'affichage de la
convocation :

3 AVRIL 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Suzanne JAUNET.

Maire-Adjoints

Jacques TANGUY, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT et Mourad MERGUI.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Katell LANDIER	pouvoir à	Céline CHASSIN
Camille VAUR	pouvoir à	Marc HONORÉ
Dominique DESMET	pouvoir à	Jacques TANGUY
Alisson ZANI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Gharib NAJI	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Yves FUZET	pouvoir à	Nicole MARTIN
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	François DAZELLE
Michèle FOUBERT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

Salim LESAGE

Secrétaire de séance : Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **34**

Membres présents : **25**

Membres représentés : **08**

Membres absents : **01**

VOTE :

UNANIMITE

5 abstentions (Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

Ville d'Achères
2025/

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/2025

N°011

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Rapporteur : M. François DAZELLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et suivants,
Vu la délibération n°18 du 9 Avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024,
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 04/04/2025

Considérant que Monsieur Marc HONORE, Maire de la ville d'Achères s'est retiré lors du vote du compte financier unique, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal a élu comme président Monsieur François DAZELLE pour présider le conseil municipal lors du vote du compte financier unique (CFU),

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents en attendant les modifications du Code Général des Collectivités Territoriales à venir;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable;

Considérant le rapport de présentation du CFU 2024 du budget principal de la ville,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2024, soit un déficit d'investissement 1 498 834,52 € et un excédent de fonctionnement de 4 328 452,10 €,

Considérant les restes à réaliser comme suit :

- En dépenses : 674 869,33 €
- En recettes : 1 771 549,00 €

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur François DAZELLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés (5 abstentions : Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY, Jessica DORLENCOURT)

ARTICLE 1 : ADOPTE le compte financier unique pour l'exercice 2024, tel qu'annexé.

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeur avec les indications du Trésorier Principal municipal.

ARTICLE 3 : RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser

ARTICLE 4 : APPROUVE les résultats définitifs du compte financier unique 2024 tel que porté sur la synthèse du CFU 2024 ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024		
	Résultat de l'exercice 2024 (A)	2 066 476,37
	Résultats antérieurs reportés (B)	2 261 975,73
	Résultats à affecter (C=A+B)	4 328 452,10
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2024		
	Résultat de l'exercice 2024 (D)	-1 484 598,59
	Résultats antérieurs reportés (E)	-14 235,93
	Résultats à affecter (F=D+E) (001)	-1 498 834,52
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024		
	RAR Dépenses 2024 (G)	674 869,33
	RAR Recettes 2024 (H)	1 771 549,00
	Besoin de financement (I=G-H)	-1 096 679,67

ARTICLE 5 : DONNE QUITUS au Maire pour sa gestion en 2024.

Fait et délibéré à Achères, le 9 avril 2025

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

